

Polyphonie et modalisation

Polifonía y modalización

Pierre Patrick HAILLET

Université de Cergy-Pontoise
hailletpedro@yahoo.com

RÉSUMEN

Este estudio se propone mostrar cómo determinados conceptos, procedentes esencialmente de la «teoría polifónica del discurso», permiten explicar fenómenos conocidos con el nombre de efectos de modalización. La modalización en sí misma se define como una relación que se establece entre dos representaciones discursivas. Una de ellas constituye un punto de vista dado y la otra combina la representación de este punto de vista con la de la actitud que adopta hacia este último el locutor del enunciado. El enfoque que se propone concede especial atención a las propiedades lingüísticas de tales enunciados.

PALABRAS CLAVE

Polifonía
Modalización
Representación discursiva
Atenuación
Locutor

RÉSUMÉ

Cette étude a pour but de montrer comment certains concepts, issus pour l'essentiel de la « théorie polyphonique du discours », permettent de rendre compte de phénomènes connus sous le nom d'effets de modalisation. La modalisation elle-même est définie en tant que relation qui s'établit entre deux représentations discursives, dont l'une constitue un point de vue donné et l'autre combine la représentation de ce point de vue avec celle de l'attitude qu'adopte, à l'égard de ce dernier, le locuteur de l'énoncé. L'approche proposée accorde une attention particulière aux propriétés linguistiques de tels énoncés.

MOTS CLÉS

Polyphonie
Modalisation
Représentation discursive
Atténuation
Locuteur

ABSTRACT

The aim of this paper is to show how theoretical concepts, mainly inspired by the « théorie polyphonique du discours », account for phenomena known as « effets de modalisation ». « Modalisation » itself is defined as a relationship between two discursive representations, where one of them is a given viewpoint and the other one represents not only that viewpoint, but also the speaker's attitude towards it. The proposed approach focuses on the linguistic properties of such statements.

KEY WORDS

Polyphony
Modalisation
Discursive representation
Attenuation
Speaker

SUMARIO 1. Introduction. 2. Approche polyphonique du discours. 3. Modalisation. 4. Représentations discursives. 5. Énoncés au conditionnel: trois types fondamentaux de représentation. 6. Atténuation. 7. En guise de conclusion. 8. Références bibliographiques.

1. Introduction

Située dans la perspective ouverte par les travaux de Jean-Claude Anscombre et Oswald Ducrot, cette étude a pour objectif de montrer comment une conception « polyphonique » du discours permet de rendre compte d'un certain nombre de faits discursifs appelés couramment « effets de modalisation ». Après avoir défini les concepts sur lesquels repose cette approche, je m'attacherai à illustrer son application à quelques procédés propres à produire un effet de modalisation.

2. Approche polyphonique du discours

Afin de rappeler brièvement les fondements de la conception polyphonique du discours, je cite deux passages particulièrement pertinents pour mon propos :

[L]orsqu'un locuteur L produit un énoncé E [...], il met en scène un ou plusieurs énonciateurs [...]. Ce locuteur peut adopter vis-à-vis de ces énonciateurs (au moins) deux attitudes :
 — ou bien s'identifier à eux [...],
 — ou bien s'en distancier en les assimilant à une personne distincte de lui [plus précisément, de lui en tant qu'il est locuteur de l'énoncé], personne qui peut être ou non déterminée. (Anscombre et Ducrot, 1983, p. 175)

Le locuteur — celui que l'énoncé désigne comme son auteur — peut se situer de différentes façons par rapport aux divers énonciateurs mis en scène. Il peut s'identifier à un énonciateur et assumer alors la responsabilité du point de vue que celui-ci exprime. [...] Il peut également se distancier d'un énonciateur, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il refuse le point de vue de ce dernier, mais simplement qu'il n'en revendique pas la paternité. (Anscombre, 1985a, p. 7)

J'emploie, pour ma part, « point de vue » et « énonciateur » comme synonymes, avec une préférence pour le premier terme. Les exemples (1), (1a) et (1b) illustreront la distinction entre « locuteur » et « point de vue » :

- (1) La commission a pris en considération la vétusté du bâtiment B.
- (1a) La commission a pris en considération l'état du bâtiment B.
- (1b) Le bâtiment B est vétuste.

Le locuteur de (1) se trouve représenté — du fait même de l'apparition de l'énoncé (1) — comme origine du point de vue paraphrasable par (1a). Le point de vue qui correspond à (1b) est, lui, représenté comme pré-existant¹ à l'énonciation de (1), comme « déjà-là », et comme attribué à une instance distincte ; en d'autres termes, le locuteur de (1) revendique la paternité de (1a), mais non de (1b) — bien qu'il assume les deux. C'est un cas de figure différent que l'on a dans (2) :

¹ On aura reconnu le **présupposé** de (1) dans (1b) et le **posé** de (1) dans (1a). Cf. Ducrot, 1969, 1972.

- (2) Max a tort de croire que ça va marcher.

où le point de vue paraphrasable par « Ça va marcher » est représenté à la fois comme attribué à « Max » et comme erroné aux yeux du locuteur de (2) qui assume, quant à lui, le point de vue opposé.

Une autre distinction fondamentale que nous devons à Ducrot (1984, p. 199) est celle qui s'opère entre le « locuteur en tant que tel », auteur de l'énoncé, et le « locuteur en tant qu'être du monde ». Ainsi, le premier correspond à l'instance discursive constituée automatiquement par l'apparition de n'importe quel énoncé ; le second fait éventuellement (mais non nécessairement) l'objet d'un énoncé, comme dans :

- (3) J'avais soif.
 (4) J'habite dans le Val-d'Oise.

Dans (3), la distinction s'opère nettement entre « moi-maintenant-auteur de l'énoncé » et « moi-alors-objet de l'énoncé » ; dans (4), elle s'établit entre « moi-maintenant-auteur de l'énoncé » et « moi-maintenant-être du monde ». Dans (3) comme dans (4), le second se trouve représenté du fait de l'activité discursive du premier. On verra plus loin comment cette distinction intervient dans l'analyse des effets de modalisation ; là où j'emploie le mot « locuteur » tout court, il est à prendre au sens de « locuteur en tant que tel ».

3. Modalisation

On s'accorde généralement à désigner par le terme « modalisation » le phénomène qui se manifeste, par exemple, dans :

- (5) Max était peut-être fatigué.
 (6) Heureusement que Thomas est venu !
 (7) C'est juste un copain.

Je parlerai, pour ma part, d'**effets de modalisation**, observables en discours, en considérant que (5), (6) et (7) expriment l'**attitude** de leur locuteur-auteur à l'égard, respectivement, des points de vue (5a), (6a) et (7a) :

- (5a) Max était fatigué.
 (6a) Thomas est venu.
 (7a) C'est un copain.

Je conçois la **modalisation** comme une relation à **deux** termes — du même type que celle que l'on observe entre (5) et (5a), entre (6) et (6a), entre (7) et (7a). J'appelle « modalisés » les

énoncés tels que (5), (6) et (7) ci-dessus, où la représentation d'un point de vue se combine avec la représentation de l'attitude du locuteur à l'égard de ce point de vue.

L'objet de l'investigation apparaît dès lors comme constitué par les **procédés** propres à produire un effet de modalisation, tels que l'emploi de *peut-être*, de *heureusement (que)*, de *juste*, etc. Il s'agira de déterminer en vertu de quelles propriétés ces moyens se prêtent à un tel fonctionnement discursif, et dans quelles conditions ces moyens produisent un effet de modalisation — en d'autres termes, dans quelles circonstances l'on est fondé à qualifier l'emploi de tel ou tel moyen de **procédé de modalisation**.

Illustrons ce dernier point par la comparaison de l'exemple (7) ci-dessus avec un autre énoncé comportant une occurrence de *juste* :

(8) L'agence se trouve juste en face de la gare.

Contrairement à ce que l'on voit dans (7), l'emploi de *juste* dans (8) n'a pas pour effet de représenter l'attitude du locuteur à l'égard du point de vue « L'agence se trouve en face de la gare ». L'approche présentée ici consiste à en rendre compte en disant que (7) s'accommode de la glose « Ce n'est qu'un copain », alors que (8) n'admet pas la paraphrase analogue « L'agence ne se trouve qu'en face de la gare ». Ce principe d'analyse² permet d'opérer la répartition des occurrences de *juste* en deux catégories, suivant que l'énoncé s'accommode ou non de la paraphrase où il est remplacé par *ne... que...* ; seul le premier cas de figure intéressera l'étude des procédés de modalisation.

4. Représentations discursives

La démarche adoptée ici consiste à concevoir le discours en tant qu'agencement de représentations. Je me propose d'illustrer cet angle d'approche par le biais de l'analyse de quelques exemples :

(9) Il a promis de venir, mais il n'est pas très bricoleur.

L'approche issue de la théorie de l'argumentation dans la langue³ conduit à dire que l'emploi du connecteur *mais* a ici pour effet de **représenter** « il a promis de venir » et « il n'est pas très bricoleur » comme deux arguments favorisant chacun un type déterminé de conclusions. Ainsi, le premier apparaît, dans (9), comme orienté vers des conclusions telles que : « notre problème est résolu », « j'aurai de l'aide pour réparer la chaudière », etc. — le second favorisant alors, quant à lui, les conclusions opposées : « notre problème n'est pas résolu », « je n'aurai pas d'aide pour réparer la chaudière », etc. Autre exemple destiné à illustrer la notion de **représentation discursive** :

² Cf. également le § 6 de la présente étude.

³ Cf. notamment Anscombe et Ducrot, 1983.

- (10) Grâce à la présence de Thomas, nous avons fini par changer de sujet.
 (11) A cause de la présence de Thomas, nous avons fini par changer de sujet.

Le « changement de sujet » apparaît, dans (10) et dans (11), comme causé par « la présence de Thomas » ; cette conséquence se trouve en outre **représentée** comme **positive pour le locuteur** de (10), effet de sens que ne produira pas nécessairement (11).

La troisième série d'exemples illustrera le concept de « spectacularisation » — terme forgé par Bres (1998, p. 195) à la suite de Tesnière (1959), et qui sera pris ici pour synonyme de « représentation discursive » :

- (12) Marc pratique des sports de combat.
 (13) Marc pratiquait des sports de combat.
 (14) Marc a pratiqué des sports de combat.

M'inspirant essentiellement du modèle de Gosselin (1996), je dirai que (12), (13) et (14) constituent trois représentations discursives différentes du procès-objet « Marc-pratiquer-des-sports-de-combat » ; l'emploi de l'infinitif combiné avec des traits d'union⁴ et des guillemets vise à désigner l'**objet** du discours par une schématisation qui, n'ayant aucune chance d'être prise pour un **énoncé**, ne sera pas confondue avec une **représentation discursive** de cet objet. Ainsi, sur le plan de la temporalité, (12) représente « Marc-pratiquer-des-sports-de-combat » comme contemporain à la production de l'énoncé, alors que (13) et (14) le représentent comme antérieur au « maintenant » du locuteur ; sur le plan de l'aspect, si (12) et (13) représentent le procès-objet « en cours de déroulement » sans en « spectaculariser » les bornes initiale et finale, (14) le représente comme achevé, avec ses bornes.

Examiné sous cet angle, l'exemple (15) est un énoncé « modalisé », au sens qui a été défini au § 3 :

- (15) Marc pratique, paraît-il, des sports de combat.

Son locuteur n'assume pas le point de vue « Marc pratique des sports de combat », représenté comme attribué à une instance distincte. Il est à noter qu'aucune attitude spécifique autre que la mise à distance dudit point de vue ne se manifeste dans (15), et que cet énoncé est compatible tant avec des enchaînements tels que : « Je n'ai pas trop de mal à l'imaginer » qu'avec des enchaînements du type opposé : « Personnellement, j'ai du mal à l'imaginer ».

⁴ Idée dont je suis redevable à Maingueneau (1981, p. 83).

C'est dans une perspective visant à articuler l'approche polyphonique du discours et l'analyse des énoncés en tant que représentations discursives que je chercherai à présent à rendre compte du fonctionnement discursif d'un certain nombre de procédés, en m'appuyant sur la conception de la modalisation développée au § 3.

5. Énoncés au conditionnel : trois types fondamentaux de représentation

La nature des procédés dont je me propose, dans le cadre de cette étude, de décrire et d'expliquer le fonctionnement me conduit à évoquer, à ce stade, l'analyse des représentations discursives constituées par les énoncés au conditionnel. Je ne reprends ici que très sommairement l'approche polyphonique, exposée dans Haillet (2002), de l'immense variété des emplois de cette forme verbale. Le trait commun à l'ensemble de ces emplois est, selon moi, la représentation du procès correspondant comme non intégré à la réalité du locuteur-auteur de l'énoncé — définie comme constituée par ce que son discours représente comme des faits présents et/ou passés ; suivant l'environnement discursif⁵ de cette forme verbale, la distinction s'opère entre trois types précis de représentation — trois catégories qui se laissent appréhender en termes de paraphrases dont s'accommode ou non un énoncé donné.

Le premier type de représentation correspond à la catégorie « conditionnel temporel ». Un énoncé tel que :

(16) Max a dit à Paul que ça s'arrangerait.

met un place un point de vue paraphrasable par « Ça s'arrangera » : cette projection de « ça-s'arranger » dans l'avenir est représentée comme antérieure au « maintenant » du locuteur de (16) et comme attribuée à « Max ». L'exemple admet la glose « Max a dit à Paul que ça **allait s'arranger** » : il s'agit d'une caractéristique commune à tous les énoncés de la classe « conditionnel temporel ».

En l'absence d'autres indications, il est impossible d'attribuer au locuteur de (16) un autre point de vue sur « ça-s'arranger ». On constate notamment l'inadéquation des gloses au présent et au passé composé, quelle que soit leur polarité : l'auteur de (16) n'a sumant *a priori* ni le point de vue paraphrasable par « Ça s'arrange », ni celui correspondant à « Ça s'est arrangé » (pas plus, d'ailleurs, que ceux dont rendent compte, respectivement, les gloses de polarité opposée « Ça ne s'arrange pas » ou « Ça ne s'est pas arrangé »), « ça-s'arranger » est représenté comme non intégré à la « réalité » constituée par son discours. C'est, du reste,

⁵ Faute de place, je ne parlerai ici que d'**assertions** au conditionnel **présent**. Pour l'analyse des assertions au conditionnel passé, ainsi que l'approche des questions (totales et partielles), cf. Haillet (2002).

⁶ Un élément donné se présente nécessairement en discours dans certaines circonstances, dont un *con-texte* et une *situation* — ou, respectivement, *cotexte* et *contexte*, l'ensemble étant alors désigné par *co(n)texte*. J'utilise *environnement discursif* comme synonyme de *co(n)texte*.

cette propriété des énoncés relevant de la catégorie « conditionnel temporel » qui explique la compatibilité de l'exemple (16) tant avec des enchaînements du type « Il avait raison » qu'avec des enchaînements tels que « Il avait tort ».

La seconde catégorie d'énoncés, « conditionnel d'hypothèse », met en place le type de représentation illustré par :

(17) Si Max était égoïste, il ne serait pas ici.

L'absence de « Max » est représentée comme **imaginée** dans le cadre de « son égoïsme » ; en d'autres termes, « lui-ne-pas-être-ici » est représenté en corrélation avec le cadre hypothétique « si Max était égoïste ». La paraphrase en « *allait* + infinitif », caractéristique de la première catégorie, est ici exclue : (17) n'admet pas « Max n'allait pas être ici ».

Le cadre hypothétique se présente soit sous forme de proposition en « (même) si⁷ + imparfait / (même) si + plus-que-parfait », soit sous forme de segment de discours qui autorise, *mutatis mutandis*, une glose de ce type :

(18) N'allez surtout pas dire à Mme Bardot que « le Mépris » est un très grand film. Elle vous mépriserait.

Cet exemple se laisse paraphraser par « Si vous le faisiez, elle vous mépriserait » ou encore par « Si vous disiez à Mme Bardot que [...], elle vous mépriserait ». Là encore, « elle-vous-mépriser » se trouve représenté comme **imaginé** en corrélation avec un cadre hypothétique ; on constate, en outre, l'inadéquation de la glose « allait vous mépriser ».

Enfin, l'auteur de (17) n'assume pas le point de vue paraphrasable par « Max est égoïste » : « Max-être-égoïste » s'y trouve représenté comme non intégré à la réalité du locuteur. Il en va de même pour la « spectacularisation » de « vous-dire-à-Mme-Bardot-que... » dans (18). En effet, l'emploi de « (même) si + imparfait / (même) si + plus-que-parfait » — ou d'un segment de discours qui admet une paraphrase en « (même) si + imparfait / (même) si + plus-que-parfait » — revient nécessairement à représenter le procès correspondant comme non intégré à la réalité du locuteur.

C'est ce même type de « spectacularisation » que l'on a de « lui-ne-pas-être-ici » dans (17) — et de « elle-vous-mépriser » dans (18) : donnés à voir comme imaginés en corrélation avec un cadre hypothétique, ils se trouvent représentés comme non intégrés à la réalité du locuteur-auteur de l'énoncé.

Le troisième type de représentation, caractéristique de la catégorie « conditionnel d'altérité énonciative », est illustré par l'exemple (19), extrait d'un article qui rapporte les conclusions d'une étude scientifique :

7 Sur l'analyse polyphonique de *si*, cf. Anscombe, 1985a et 1985b.

(19) La nicotine serait le meilleur agent protecteur contre la colite.

Le point de vue consistant à considérer la nicotine comme « le meilleur agent protecteur contre la colite » est représenté comme attribué à une instance distincte du locuteur-auteur de (19). Ce type d'emploi du conditionnel inscrit dans l'énoncé la dissociation entre deux points de vue — effet similaire à celui que produit dans (15) l'utilisation de *paraît-il* : le point de vue dont rend compte la glose « la nicotine **est** le meilleur agent protecteur contre la colite » se trouve mis à distance. On constate, par ailleurs, l'inadéquation de la paraphrase « la nicotine allait être... », ainsi que l'absence de cadre hypothétique du type « (même) si + imparfait / (même) si + plus-que-parfait ». Là encore, « la-nicotine-être-le-meilleur-agent-protecteur-contre-la-colite » est représenté comme non intégré à la réalité du locuteur-auteur de l'énoncé.

On verra au § 6.4 les critères formels permettant d'opérer la répartition des énoncés au conditionnel d'altérité énonciative en deux sous-classes, chacune d'elles correspondant à un **type** déterminé de représentation discursive.

6. Atténuation

Parmi les effets de modalisation, c'est sur les effets dits « d'atténuation » que se focalisera désormais cette étude. Un regard rapide sur les termes utilisés, dans divers travaux sur la question, comme synonymes pour « at ténuation » — tels que : « bémolisation », « désactualisation », « retrait », etc. — permet d'appréhender la nature de ce type d'effets discursifs : il s'agit de restreindre la portée d'un point de vue, d'en donner une représentation « en demi-teinte » en « mettant un bémol », en le faisant apparaître comme « non-actuel ».

Dans le cadre d'une analyse linguistique, ce concept implique nécessairement, selon moi, une **relation** entre **deux** termes, entre deux énoncés-représentations, entre deux **points de vue**, l'un étant interprété — dans un environnement discursif donné — comme **moins direct** (moins catégorique, moins abrupt, moins péremptoire...) que celui dont il constitue alors la « version atténuée ». Il s'agit bien d'une sous-catégorie des effets de modalisation, en ce que les énoncés qui la constituent traduisent un type particulier d'attitude du « locuteur en tant que tel ».

Cette relation entre deux énoncés-représentations ne s'établit que dans les environnements discursifs où les deux énoncés peuvent **commuter** ; en d'autres termes, seuls sont concernés les environnements **compatibles** avec **les deux** représentations. C'est ce que l'on voit, par exemple, dans :

(20) Je cherchais un maillot de bain ; vous en avez encore, bien que ce ne soit plus la saison ?

où, « je cherchais un maillot de bain » étant susceptible de commuter avec « je cherche un maillot de bain », l'on est fondé à considérer l'assertion à l'imparfait comme « version atténuée » de celle au présent. En revanche, dans :

- (21) L'autre jour, je cherchais un maillot de bain, mais je n'ai rien trouvé au centre commercial et, vu que ça pressait, j'ai fini par en commander un à *La Redoute*. Remarque, je l'ai essayé, il me va bien et surtout je l'ai eu en 24 heures en payant un petit supplément.

« je cherchais un maillot de bain » ne commute pas avec « je cherche un maillot de bain » et l'emploi de l'imparfait ne sera pas interprété comme produisant un effet d'atténuation.

Cette définition des conditions dans lesquelles l'emploi d'une forme donnée produit un effet d'atténuation constitue le fondement des analyses qui suivent ; reste à déterminer la **nature** du mécanisme discursif à l'œuvre, en précisant ce qui prédestine telle ou telle forme étudiée à ce type de fonctionnement discursif.

6.1. Effet d'atténuation produit par l'emploi de l'imparfait

Un phénomène similaire à celui qui se manifeste dans (20) ci-dessus est illustré par l'emploi de l'imparfait dans (22) :

- (22) J'avais une question à vous poser ; vous avez deux minutes ?

On a, là encore, un environnement discursif dans lequel « j'avais une question à vous poser » commute avec « j'ai une question à vous poser », l'assertion à l'imparfait étant du coup interprétée comme « version atténuée » de celle au présent. Cet effet tient à la représentation de « moi-avoir-une-question-à-vous-poser » non pas comme actuel, comme contemporain du « maintenant » du locuteur, mais comme antérieur à l'énonciation (cf. Maingueneau, 1981, p. 71). La propriété de l'imparfait « mobilisée » dans ce type de fonctionnement discursif est la représentation du procès correspondant à la fois comme antérieur à la production de l'énoncé et sans sa borne finale.

6.2. Effet d'atténuation produit par l'emploi du futur simple

L'effet d'atténuation peut être produit par l'emploi du futur simple. C'est ce que l'on voit, par exemple, dans :

- (23) — D'après vous, y a-t-il d'autres laboratoires qui conduisent ce type de recherche ?
— J'avouerai que je n'en ai aucune idée.

« J'avouerai que... » commute, ici, avec « J'avoue que... » ; « moi-avouer-que... » se trouve représenté, du fait de l'emploi du futur simple, non pas comme contemporain, actuel, comme accompli⁸ par l'énonciation, mais comme « encore à venir ». La propriété du futur

⁸ Produire l'assertion – au présent – « J'avoue que je n'en ai aucune idée » reviendrait ici à accomplir l'acte d'avouer.

simple « mobilisée » dans ce type de procédés est la représentation du procès comme envisagé ultérieurement à la production de l'énoncé.

6.3. Effet d'atténuation produit par l'emploi du conditionnel d'hypothèse

On a vu au § 5 les caractéristiques des énoncés au conditionnel d'hypothèse. Examinés dans cette optique, les exemples tels que :

- (24) Si j'avais à me prononcer personnellement, je qualifierais ce score de très honorable.
 (25) S'il fallait résumer d'un mot ce livre séduisant et magistral où se condense une riche expérience, je choiserais celui d'équité.

illustrent le procédé d'atténuation consistant à employer une proposition au conditionnel corrélée à un cadre hypothétique. En effet, (24) commute avec « [Pour me prononcer] personnellement, je qualifie ce score de très honorable » ; l'effet de « retrait » tient à la représentation de « moi-qualifier-ce-score-de... » non pas comme contemporain, actuel, mais comme **imaginé** en corrélation avec le cadre hypothétique explicite « si j'avais à me prononcer personnellement ». C'est un mécanisme du même type qui est à l'œuvre dans (25), commutant, lui, avec « Pour résumer d'un mot ce [...], je choisis celui d'équité ».

Afin de montrer à quel type particulier d'énoncés au conditionnel d'hypothèse nous avons ici affaire, schématisons la structure employée par « si A, B » : le procès-objet B désigne un acte d'énonciation impliquant le locuteur, et « si A » met en place le cadre hypothétique en corrélation avec lequel cet acte est représenté comme imaginé. (24) et (25) constituent, dans cette optique, des représentations « désactualisées » du procès B — par contraste avec les assertions correspondantes au présent.

Il est à noter que l'approche proposée ici consiste à considérer que les énoncés au conditionnel d'hypothèse tels que :

- (26) Cela me ferait plaisir de monter sur scène à ses côtés.
 (27) J'aimerais monter sur scène à ses côtés.

ne produisent pas l'effet d'atténuation, étant donné qu'ils ne commutent pas — quel que soit l'environnement discursif — avec, respectivement, « Cela me fait plaisir de monter sur scène à ses côtés » et « J'aime⁹ monter sur scène à ses côtés » ; de ce fait, ils ne sont pas interprétés comme « version atténuée » de l'assertion correspondante au présent.

9 Cf. Diller (1977).

6.4. Effet d'atténuation produit par l'emploi du conditionnel d'altérité énonciative

Les énoncés qui relèvent de cette catégorie se caractérisent — on l'a vu au § 5 — par l'inadéquation de la glose en « allait + infinitif », ainsi que par l'absence de corrélation à un cadre hypothétique. Ce type d'emploi du conditionnel a pour effet d'inscrire dans l'énoncé la dissociation entre deux points de vue, l'un d'eux constituant la version « mise à distance » de l'autre.

La comparaison de l'exemple (19) avec l'extrait (28) illustrera les deux cas de figure qui sont à distinguer à l'intérieur de la catégorie « altérité énonciative » :

- (19) La nicotine serait le meilleur agent protecteur contre la colite.
 (28) Je n'ai perçu jusqu'à aujourd'hui que l'aspect caricatural et passablement grotesque de ce multiculturalisme. Je serais enclin à ne pas lui trouver d'avenir. Par certaines de ses manifestations, il me fait penser aux dérives du tiers-mondisme de naguère.

Sur le plan formel, si ces deux exemples se caractérisent par l'absence de cadre hypothétique (tel que défini au § 5) et par l'inadéquation de la glose en « *allait* + infinitif », on constate que (19) s'accommode de la paraphrase « la nicotine est, paraît-il, le meilleur agent protecteur contre la colite » — alors que (28) n'admet pas la paraphrase « je suis, paraît-il, enclin à ne pas lui trouver d'avenir ».

A chacun de ces deux cas de figure correspond un type particulier de représentation discursive, sur le plan de la *nature* du mécanisme de mise à distance. Dans le premier cas, le point de vue mis à distance, paraphrasable par « la nicotine est le meilleur agent protecteur contre la colite », est représenté comme attribué à un locuteur-auteur distinct de l'origine de (19). Pour ce qui est du second cas, illustré par (28), l'approche présentée ici consiste à considérer que la disjonction s'opère entre le locuteur-auteur et le locuteur-être du monde — et que l'effet de « bémolisation », de « désactualisation » ou encore de « retrait » produit par (28) tient précisément à la manière dont le discours du « locuteur en tant que tel » met en scène le point de vue — paraphrasable par « je suis enclin à... » — du locuteur-objet de l'énoncé.

Notons, enfin, que « je serais enclin à ne pas lui trouver d'avenir » commute, dans (28), avec « je suis enclin à ne pas lui trouver d'avenir », et que l'on a donc affaire à un environnement discursif compatible avec les deux types de représentation. C'est ce que l'on observe également dans :

- (29) — 40 ans sont-ils une étape ? L'âge social a-t-il reculé ?
 — Le moment charnière, je le situerais plutôt vers les 55 ans. Ce serait celui où on décide de décrocher avec une certaine lutte de féminité, de maintien.

- (30) Les ministres ont été un peu méprisants [...] en livrant seulement des résumés grossiers des découvertes scientifiques sans présenter les raisonnements qui les soutenaient. Il serait temps que le gouvernement commence à traiter le public en adulte.
- (31) Je voudrais 400 g de viande hachée.

Là encore, l'effet d'atténuation est produit par la représentation des points de vue sur « moi-le-situer... », « ce-ê-tre-celui-ou... », « il-ê-tre-temps-que... » et « moi-vouloir... » comme attribués à une instance distincte du locuteur-auteur de l'énoncé.

Enfin, à propos de « J'aurais voulu 400 g de viande hachée », susceptible — dans certains environnements discursifs — de constituer une variante de l'exemple (31), je précise que l'angle d'approche adopté ici conduit à distinguer deux types d'emploi de « j'aurais voulu » :

- (32) Je vous appelle parce que j'aurais voulu un renseignement.
- (33) Je ne connaissais pas du tout l'univers de l'école parce que je l'ai quittée très tôt, à 13 ans. Ma véritable école, à Châteauroux, c'était la vie. Pourtant, j'étais passionné, j'aurais voulu apprendre, être protégé par une école. Je n'ai jamais pu.

Dans (32), on a un environnement discursif compatible tant avec « je voudrais » qu'avec « je veux » — à la différence de (33), où « j'aurais voulu » ne commute ni avec l'assertion au conditionnel présent, ni avec celle au présent. L'emploi du conditionnel passé produit l'effet d'atténuation¹⁰ dans (32), mais non dans (33).

7. En guise de conclusion

Concevoir l'atténuation en tant que relation qui s'établit entre deux énoncés-représentations discursives conduit très naturellement à s'intéresser aux **propriétés linguistiques** de ces énoncés. A cet égard, les procédés décrits au § 6 ont pour effet d'inscrire dans le discours l'attitude du locuteur à l'égard d'un point de vue dont rend compte une assertion **au présent** : telle est leur caractéristique commune. Chacun d'eux consiste à employer un moyen précis — imparfait, futur simple, conditionnel d'hypothèse, conditionnel d'altérité énonciative — propre à mettre en place une représentation différente, dans les environnements discursifs compatibles avec les deux types de « spectacularisation ».

C'est dans la théorie polyphonique du discours que la démarché esquissée ici puise son inspiration, visant à proposer des techniques d'analyse susceptibles de rendre compte de ces « stratégies discursives ». L'attention accordée aux différentes manifestations de l'attitude du

¹⁰ Ce phénomène n'est du reste attesté que très marginalement : ainsi, par exemple, pour (27) ou (29), on n'aura pas « J'aurais été enclin à... » ni « Il aurait été temps que... » comme variantes de la « version atténuée » de l'assertion correspondante au présent.

locuteur à l'égard des points de vue inscrits dans son discours se traduit avant tout par un examen attentif des **caractéristiques formelles** du phénomène, en vue de l'appréhender en termes de catégories d'énoncés et de types d'environnement discursif.

8. Références bibliographiques

ANSCOMBRE, Jean-Claude

1980 « Voulez-vous dériver avec moi ? ». *Communications* 32, 61-124. Paris: Seuil.

ANSCOMBRE, Jean-Claude

1985a « Introduction : de l'énonciation au lexique ». *Langages* 80, 5-8. Paris: Larousse.

ANSCOMBRE, Jean-Claude

1985b « Grammaire traditionnelle et grammaire argumentative de la concession ». *Revue internationale de philosophie* 155, 333-349.

ANSCOMBRE, Jean-Claude, et DUCROT, Oswald

1981 « Interrogation et argumentation ». *Langue française* 52, 5-22. Paris: Larousse.

ANSCOMBRE, Jean-Claude, et DUCROT, Oswald

1983 *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles: Mardaga.

ARRIVÉ, Michel, GADET, Françoise et GALMICHE, Michel

1986 *La grammaire d'aujourd'hui*. Paris: Flammarion.

BORILLO, André

1979 « La négation et l'orientation de la demande de confirmation ». *Langue française* 44, 27-41. Paris: Larousse.

BRES, Jacques

1998 « Entendre des voix : de quelques marqueurs dialogiques en français ». In: J. Bres, R. Delamotte-Legrand, F. Madray-Lesigne et P. Siblot (eds) *L'autre en discours*, Montpellier III, 191-212.

DAMOURETTE, Jacques et PICHON, Edouard

1911-1940 *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris: Editions d'Artrey [tome V : 1936].

DILLER, Anne-Marie

1977 « Le conditionnel, marqueur de dérivation illocutoire ». *Semantikos* 2/1, 1-17. Paris: The Semantikos Association.

DONAIRE, Maria-Luisa

1998 « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses ». *Le Français Moderne* LXVI, 2, 204-227.

DUCROT, Oswald

1969 « Présupposés et sous-entendus ». *Langue française* 4, 30-43. Paris: Larousse.

DUCROT, Oswald

1972 *Dire et ne pas dire*. Paris: Hermann.

DUCROT, Oswald

1980 « Analyse de textes et linguistique de l'énonciation ». In: O. Ducrot *et al.* (1980) *Les mots du discours*. Paris: Minuit.

DUCROT, Oswald

1984 *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.

DUCROT, Oswald

1989 *Logique, structure, énonciation*. Paris: Minuit.

GOSSELIN, Laurent

1996 *Sémantique de la temporalité en français*. Louvain-la-Neuve: Duculot.

HAILLET, Pierre Patrick

2002 *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*. Paris: Ophrys.

LEEMAN-Bouix, Danielle

1994 *Grammaire du verbe français : des formes au sens*. Paris: Fernand Nathan.

MAINGUENEAU, Dominique

1981 *Approche de l'énonciation en linguistique française*. Paris: Hachette.

MEUNIER, André

1974 « Modalités et communication ». *Langue française* 21, 8-25. Paris: Larousse.

MEUNIER, André

1981 « Grammaires du français et modalités. Matériaux pour l'histoire d'une nébuleuse », *DRLAV* 25, 119-144.

TESNIÈRE, Lucien

1959 *Éléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck.

WAGNER, Robert L. et PINCHON, Jacqueline

1962/1991 *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette.

WILMET, Marc

1997 *Grammaire critique du français*. Louvain-la-Neuve: Duculot-Hachette.